



CE extraordinaire du 27 juillet :

Le point sur les baisses d'effectifs attendues dès 2018 et les annonces faites dans la presse et sur les réseaux sociaux pour les années à venir

VIVRE A CREDIT, CA VOUS DIT ?

Pour 2018 :

Le plafond d'emploi doit être réduit de 20 ETP au 31 décembre.

Cet objectif n'étant pas connu fin 2017, la dernière BDE de novembre a été très importante en nombre de postes et s'ajoutent pour les mois à venir, les diffusions plus que nécessaires de postes de conseillers GDD et de CRE.

De ce fait, l'effort va porter essentiellement sur **les fonctions support**, où les départs ne seront remplacés que si le responsable peut justifier sa demande et sur les postes encore vacants de **psychologues** (il y en aura bien un par agence à minima au 31/12, mais les autres postes ne seront couverts qu'en 2019).

Il est également possible que des postes ouverts en BDE en 2018 aient une date de prise de fonction sur janvier 2019...

Notre position : nous sommes conscients que la direction régionale subit une exigence qui n'est pas de son fait et qu'elle essaie d'en limiter les conséquences en ajustant les ressources au plus près du plafond. Mais la situation devient ubuesque : après le départ des contrats aidés et le non remplacement des agents qui vont intégrer le CRE, on va reporter des prises de postes pourtant attendues pour cette rentrée et commencer à vivre « à crédit » car quand prendront effet les prises de postes de 2019 si celles de 2018 débordent déjà sur l'an prochain ?...

Pour 2019 :

Aucune information n'a encore été transmise sur la lettre de cadrage qui fixera nos objectifs RH pour l'an prochain et ne devrait pas être connue avant octobre 2018.

Au cas où une nouvelle baisse d'effectifs serait exigée, ce qui apparaît plus que probable à ce jour, la Direction générale envisage d'utiliser la même clé de répartition qu'en 2018, en prenant en compte la DEFM. Les régions seront donc impactées en fonction de leur propre évolution de la courbe du chômage, sachant que l'Occitanie demeure une des régions les plus en difficulté.

Notre position : A l'heure où le rapport CAP22 préconise de recourir davantage à des CDD et de nous recentrer sur l'indemnisation, l'accompagnement et le contrôle des demandeurs d'emploi (**que devient l'entreprise ?**), nous ne pouvons pas accepter une nouvelle coupe dans nos effectifs et compter sur les départs en retraite et les reports successifs d'embauches ou de remplacements pour nous permettre d'atteindre une cible encore à la baisse si nous voulons continuer à rendre un service de qualité et travailler dans des conditions acceptables.



Cathy Gély



Jérôme Dulion



Pascale Ragimbeau



Sandrine Mavéraud



Nathalie Didier



Véronique Menvielle